

DEC132956DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Béatrice MOËLLIC et M. Pierre BECKOUCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation l'unité UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont le directeur est M. Jean Paul BILLAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice MOËLLIC, Secrétaire de Direction, et à M. Pierre BECKOUCHE, Directeur du CIST, dans la limite des crédits dédiés au GIS CIST, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°112714DR05 du 30 novembre 2011 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Jean Paul BILLAUD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012